

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Arrêté du 23 OCT. 2023
approuvant le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'hélistation du nouveau
centre hospitalier d'Ajaccio (Corse-du-Sud)

NOR : TREA2320039A

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles R. 241-3 et R. 242-1 ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 6351-1 à L. 6351-5 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2A-2022-10-03-00002 du 3 octobre 2022 portant ouverture d'une enquête publique préalable à l'établissement du plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'hélistation du nouveau centre hospitalier d'Ajaccio ;

Vu le procès-verbal du 17 mai 2022 de clôture de la conférence entre services ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 20 décembre 2022 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'hélistation du nouveau centre hospitalier d'Ajaccio annexé au présent arrêté est approuvé.

Article 2

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'hélistation du nouveau centre hospitalier d'Ajaccio concerne le territoire de la commune d'Ajaccio, située dans le département de la Corse-du-Sud.

Article 3

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'hélistation du nouveau centre hospitalier d'Ajaccio comprend :

- le plan d'ensemble et de détails n° PSA-A_SNIA-PEA_AJACCIO-CH_HEL à l'échelle 1/10 000 ;
- la note annexe, comprenant la notice explicative, la liste des obstacles donnée à titre indicatif, et l'état des bornes de repérage d'axe et de calage.

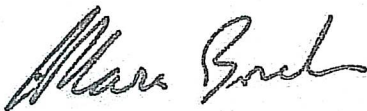
Article 4

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'hélistation du nouveau centre hospitalier d'Ajaccio est tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituels, dans la mairie de la commune d'Ajaccio.

Article 5

Le préfet de la Corse-du-Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait, le 23 OCT. 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marc Borel'.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du transport aérien,
M. BOREL